

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

13 MAI 2026
17h30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 13 mai 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:

Conseillers:

Madame Martha Slocombe	Siège 2
Monsieur Nicholas Tassé	Siège 3
Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4

Absents :

Maire: Monsieur Jonathan Cha	
Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1

Aussi présent :

Maître Claude Gilbert, Greffier
Maître Mathieu Poitevin, Assistant Greffier

Madame Martha Slocombe, Conseillère, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

0 personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20260513-001

La présidente de la séance déclara la séance ouverte à 18h16.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du mercredi 13 mai 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20260513-002

3. Embauche – Poste de gestionnaire des actifs municipaux

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

Que soit engagé M. Eduardo Salas au poste de Gestionnaire des actifs municipaux relevant de la direction générale, suivant les termes d'un contrat à durée indéterminée débutant le 15 juin 2026. Laquelle est assortie d'une période de probation de huit (8) mois, conformément à l'entente intervenue le 5 mai 2026 avec la Directrice générale

Adoptée à l'unanimité
20260513-003

4. Approbation de convention de subvention financière avec la ville de Montréal – programme accélérer la transition climatique locale (ATCL)

ATTENDU que la Ville de Montréal agit à titre de coordonnateur du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL), et qu'une convention de subvention financière doit intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest afin de préciser les modalités et conditions applicables au versement d'une aide financière maximale de trente-deux mille dollars (32 000 \$) à la Ville de Montréal-Ouest;

ATTENDU que cette aide financière est destinée à la réalisation de projets ou d'études liés à la transition climatique, conformément aux objectifs du programme ATCL, et que la Ville

de Montréal-Ouest devra respecter les modalités du programme, utiliser les sommes aux seules fins prévues, et respecter les obligations prévues à la convention;

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

QUE la convention de subvention financière à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL), soit approuvée, substantiellement selon le projet soumis au conseil;

QUE le conseil municipal confirme que la Ville de Montréal-Ouest s’engage à respecter les obligations prévues à la convention, notamment celles relatives à l'utilisation de l'aide financière, et respectera les exigences de l’entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;

QUE le directeur adjoint des travaux public M. Allen Idle soit désigné comme responsable de la Ville de Montréal-Ouest aux fins de l’application, du suivi et de la coordination de la convention avec la Ville de Montréal;

QUE la directrice générale Me. Raffaella Di Stasio soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Ouest, ladite convention de subvention financière ainsi que tout document, déclaration, formulaire, modification non substantielle ou autre écrit nécessaire ou utile afin d'assurer la mise en œuvre de la convention;

Adoptée à l'unanimité
20260513-004

5. **Service d’urbanisme**

a) **Projets de Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) –6 mai 2026**

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller et résolu:

- 1) De prendre acte de la réception du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 6 mai 2026.
- 2) D’approuver, tels que présentés dans le cadre du PIIA (plan d’implantation et d’intégration architecturale), les plans suivants soumis à la présente séance, conformément aux recommandations du CCU telles qu’énoncées au procès-verbal :

Adresse	Projet
55 Curzon	Remplacement d’une fenêtre.
7 Rennie	Remplacement de dix fenêtres.
115 Wolseley North	Remplacement de trois fenêtres.
159 Bedbrook	Remplacement du platelage et des escaliers de l’entrée principale, avec installation d’un treillis.

- 3) D'approuver, avec conditions, en vertu du PIIA, les plans suivants, conformément aux recommandations du CCU telles qu’énoncées au procès-verbal :

Adresse	Projet
8101 Montreal-Toronto	Démolition du bâtiment existant et construction d’un nouveau bâtiment.
68 Brock North	Construction d’une extension arrière au rez-de-chaussée et sur deux étages, ainsi que remplacement des fenêtres et de la porte d’entrée.
121 Ballantyne North	Remplacement de la marquise de l’entrée principale, remplacement du matériau de toiture, remplacement du stucco autour de la fenêtre donnant sur la façade, peinture de la corniche et crépi du mur de fondation.

- 4) De reporter, en vertu du PIIA, les plans suivants, nonobstant les recommandations du CCU telles qu’énoncées au procès-verbal :

68 Ballantyne North	Remplacement du revêtement, de trois fenêtres et
---------------------	--

d'une porte par deux fenêtres et une porte-patio sur
l'agrandissement arrière du niveau inférieur.

Adoptée à l'unanimité.
20260513-005

6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement de circulation n° 405

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement de circulation n° 405

La présidente de la séance, Martha Slocombe donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement amendant le Règlement de circulation n° 405 ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

7. Période de questions du public

À 18h22, Madame la présidente a annoncé le début de la seconde période de questions

8. Levée de la séance

À 18h22, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20260513-006

Martha Slocombe
Conseillère

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales
dans le dossier Archives-20260513